

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2009

La réunion a été présidée par le Maire, M. Fabien BONNET, en présence de 13 conseillers.

Absents excusés :

M. Guy WACH qui a donné procuration à M. Pierre KIEFFER,
M. Patrice SCHULTZ qui a donné procuration à Mlle Claudine SCHOTT,
Mme Isabelle PENAS qui a donné procuration à Mme Dorothée MOLINA,
M. Christian GISSELBRECHT,
M. Michel SEYFRID.

Point 1) P.V. de la séance du 28 mai 2009

Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2009 a été lu, approuvé et signé sans observations par tous les conseillers municipaux présents. M. Thierry FRANTZ a été désigné secrétaire de séance.

Point 2) Subvention pour ravalement de façades

Il est proposé d'accorder une subvention de 183,20 € à M. Philippe MORITZ, 12 Rue de la Commanderie.

Le Maire considère que le dossier n'est pas complet et demande d'ajourner cette question.

Le Conseil Municipal, après délibération,
ACCEPTE à l'unanimité d'ajourner ce point.

Point 3) Rapport de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission s'est réunie les 3, 15 et 30 juin 2009.

a) Acquisition d'une balayeuse

Lors de sa réunion du 3 juin 2009, après analyse des offres, le choix de la Commission s'est porté sur l'entreprise EUROVOIRIE de Senlis. Le matériel retenu est une balayeuse COTY CAT 2020 au prix de 78 300 € HT, soit 93 646,80 € TTC.

Un crédit de 89 700 € est prévu au Budget Primitif 2009. Pour couvrir la différence il est proposé la décision modificative suivante :

compte 2561 : + 3 947 €

compte 020 : - 3 947 €

Les prix pour le montage ultérieur des équipements sur la balayeuse sont les suivants :

- lame de déneigement 3 100 € HT
- épandeur à sel 4 500 € HT
- groupe d'arrosage 3 200 € HT

Le Maire propose d'acquérir les équipements complémentaires, après essais concluants lors de la prochaine période hivernale, sur le budget 2010, ces prix étant garantis par le constructeur jusqu'à cette date.

b) Préau à l'école maternelle

La Commission, en réunion plénière du 15 juin 2009, a attribué les travaux aux entreprises suivantes :

- lot 1 – gros-œuvre : SELTZ à Andlau pour 6 228,12 € HT
- lot 2 – charpente : G.T.G. pour 14 110,00 € HT
- lot 3 – zinguerie : SCHLEPPY pour 5 327,19 € HT

c) Maison des Œuvres : avenants au lot 6 : menuiserie intérieure bois

La Commission a donné son accord le 30 juin 2009 aux avenants suivants :

- avenant n° 2 : remplacement de la double porte d'entrée côté intérieur de la salle : + 1 930 € HT
- avenant n° 3 : il a pour objet :

TRAVAUX EN MOINS :

- la non réalisation de la paillasse extérieure en bois. Moins-value : - 5 000 € HT
- la non réalisation de l'essence en chêne concernant les châssis (réalisés en hêtre).
Moins-value : - 4 283,50 € HT
- la non pose des entrées d'air dans les châssis. Moins-value : - 250 € HT

Total travaux en moins : - 9 533,50 € HT

TRAVAUX EN PLUS :

- la mise en place de panneaux acoustiques entre les châssis extérieurs côté Place (consécutifs à la conservation des châssis côté Place). Plus-value : + 700 € HT
- la fourniture et la pose d'un placard électrique dans le dégagement de la régie (demande du bureau de contrôle). Plus-value : + 295 € HT
- La fourniture et la pose d'une porte pour local technique comble (local gradateurs) (demande du bureau de contrôle). Plus-value : + 282 € HT
- La fourniture et la pose d'un seuil de porte en hêtre vernis (local régie). Plus-value : + 45 € HT

Total des travaux en plus : + 1 322 € HT

Le montant de l'avenant n°3 s'élève donc à - 8 211,50 € HT (- 9 820,95 € TTC)

En résumé, le marché passe de :

Montant de base : 79 281,80 € HT (94 821,03€ TTC)

Avenant n° 1 : 3 800,00 € HT (4 544,80 € TTC)

Avenant n° 2 : 1 930,00 € HT (2 308,28 € TTC)

Avenant n° 3 : - 8 211,50 € HT (- 9 820,95 € TTC)

A 76 800,30 € HT soit 91 853,16 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE à l'unanimité les propositions de la Commission d'Appel d'Offres.

Point 4) Ecole numérique rurale (Informatisation des écoles)

Le Ministère de l'éducation nationale a initié un programme d'équipement numérique des écoles rurales. 5 000 Communes de moins de 2 000 habitants pourront bénéficier de subventions concernant la mesure "Ecole numérique rurale". La subvention est d'un montant maximum de 9.000 € HT pour l'achat des équipements numériques prescrits par le Ministère incluant un tableau blanc interactif et des ordinateurs.

ANDLAU étant volontaire pour ce programme, des offres ont été demandées à différents fournisseurs.

La Commission d'Appel d'Offre a retenu, le 30 juin 2009, l'offre de l'entreprise CEBEA pour 11 545,18 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE l'adhésion au programme de l'Ecole numérique rurale,

DECIDE d'équiper l'Ecole d'ANDLAU en matériel informatique sous réserve de l'obtention de la subvention de 9.000 € HT du Ministère

Adopté à l'unanimité.

Point 5) Règlement du service d'eau potable

En 2004, il a été rédigé un prototype de règlement du service d'eau potable. L'édition du document a été différée dans l'attente de la promulgation de la loi sur l'eau. Ceci étant fait, il est proposé d'adopter le règlement type proposé par le SDEA.

Le Conseil sera appelé à se prononcer sur les spécificités applicables dans notre commune. Celles-ci seront annexées au dit règlement.

Le Conseil Municipal, après délibération,

ADOPTE le règlement du service d'eau potable et

DIT qu'il se prononcera sur les spécificités locales lors d'un prochain conseil.

Adopté à l'unanimité.

Point 6) Donation Frère Albert Martiny

Le 17 juin dernier Frère Albert, historien, a fait don à la Ville d'ANDLAU d'une grande partie de ses recherches, fruits de longues années de travail et a rédigé le texte suivant :

"Acte de donation,

Entre M. Eugène Martiny (Frère Albert) et la Commune d'Andlau.

Je soussigné Eugène MARTINY, né le 24 janvier 1920 – en religion, Frère ALBERT, de la Congrégation des Frères de la Doctrine Chrétienne de Strasbourg, en accord avec celle-ci, déclare faire don à la Commune d'Andlau, en la personne de son maire M. Fabien BONNET, d'une série de documents historiques se rapportant surtout à ANDLAU, mais aussi à d'autres sujets, dont la liste sera établie en double exemplaire, et qui pourra être complétée plus tard. Dans la liste, quand la Seigneurie, Centre d'Interprétation du Patrimoine, sera opérationnelle, la Commune pourra y faire transiter en partie ou en totalité les éléments de la Dotation tout en restant seule propriétaire. Citoyen d'Honneur de la Ville d'Andlau, je pense rendre un dernier grand service aux citoyens actuels et futurs, ainsi qu'aux historiens et chercheurs, s'intéressant au passé et au présent de la cité de Ste Richarde et au riche patrimoine de l'Alsace, qu'il faut continuer à estimer et à entretenir. Tout ce que je dépose par cette donation est à considérer comme don de ma part, appartenant en entier à la Commune, mais dont je garderai l'accès tant que je vivrai. Après ma mort, la Commune en disposera entièrement, en espérant que mon legs sera géré tel qu'il le mérite. Les modalités pratiques pour l'exploitation de cette donation feront l'objet d'un contrat qui pourra être élaboré entre donateur, le Maire et le président des Amis de la Seigneurie. Je signe cette donation, et pour lui donner pleine valeur, je demande à M. le Maire de la contresigner pour signifier que la Commune la prend en charge et veillera à sa conservation et à son utilisation."

Le Maire avait accepté provisoirement le legs, il s'agit donc d'entériner cette décision.

Par ailleurs, la Confrérie des Hospitaliers du Haut-Andlau se propose de financer à cet effet l'emploi d'une personne pour la numérisation de l'ensemble des documents.

Le Maire propose de mettre à disposition les locaux ainsi que les installations informatiques pour cette action.

Il est plus souhaitable de mettre à disposition du public des documents numérisés.

Le Conseil Municipal, après délibération,

CONFIRME son accord du 28 mai 2009,

ACCEPTE le legs à la Commune des archives de Frère Albert

ADOPTE les conditions de la donation telles que décrites dans le texte de Frère Albert.

Adopté à l'unanimité.

Point 7) Forêt Communale d'Andlau – Bilan 2008

Le bilan annuel 2008 représente comme suit :

Recettes :	26 096 €
Dépenses :	21 779 €
Solde final global :	4 317 €

Le revenu net par ha, chasse comprise est de 26 €. Pour rappel la superficie de la Forêt Communale est de 166,83 ha.

M. le Maire fait remarquer que cette somme englobe les recettes de la chasse, ce qui fausse le chiffre réel dû uniquement à l'exploitation de la forêt. C'est dire que les revenus nets du bois seraient alors déficitaires de 4 € par ha par an.

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE à l'unanimité le bilan annuel 2008.

Point 8) Voyage pédagogique - Demande de subvention

Le collège de Heiligenstein sollicite une subvention pour un voyage pédagogique qui a eu lieu à St SORIOZ du 25 au 29 mai 2009. Deux enfants d'Andlau sont concernés.

Le Maire propose d'attribuer selon nos habitudes, une subvention de 5€ par élève et par jour.

Le Conseil Municipal après délibération

DECIDE de verser une subvention à hauteur de 5 € par élève et par jour.

Adopté à l'unanimité.

Point 9) Rapports annuels 2008

a) Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

b) Rapport d'activité 2008 du Syndicat Mixte par l'entretien des cours d'eau.

c) Compte-rendu d'activités 2008 ERDF

Le Maire a fait lecture de ces rapports en signalant que l'eau d'ANDLAU est d'une excellente qualité.

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE à l'unanimité ces rapports.

Point 10) Décision modificative

Suite à la vente du tracteur DEUTZ au Garage DURRMANN pour un montant de 300 €, il y a lieu de prévoir les opérations budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement :	
compte 675-042 :	5 729,03 €
Recettes de fonctionnement :	
compte 775 :	300,00 €
compte 776-042 :	<u>5 429,03 €</u>
	5 729,03 €
Dépenses d'investissement :	
compte 192-040 :	5 429,03 €
Recettes d'investissement :	
compte 21571-040 :	5 729,03 €
compte 024 :	300,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

ADOPTE cette décision modificative **à l'unanimité.**

Point 11) Communication et divers

a) Stage en entreprise.

Durant le mois de juin, Mlle Pauline CALORENDI a mis ses compétences au service du secrétariat en effectuant un stage administratif en Mairie.

Par dérogation à la délibération du 14 décembre 2000, considérant la pleine satisfaction de son travail, le Maire propose au Conseil Municipal de lui allouer une gratification de 15 € par jour.

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE cette proposition à **l'unanimité**.

b) Arthus.

La date d'inauguration est reportée au 10 Octobre 2009.

c) Dissolution de l'ASAPF.

Le Maire informe que l'Association Syndicale Autorisée des Propriétaires Forestiers d'Andlau a demandé sa dissolution. Une assemblée générale extraordinaire prochaine devra entériner cette décision pour manque de repreneurs.

d) Correspondants "Prévention routière"

Le Conseil Municipal doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la Prévention routière.

Deux candidats dont Thierry FRANTZ et Pierre KIEFFER se proposent d'assumer respectivement ces fonctions.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DESIGNE M. Thierry FRANTZ en tant que titulaire et M. Pierre KIEFFER en tant que suppléant.

Adopté à l'unanimité.

e) Préau de l'école maternelle

En complément à la délibération du 18 décembre 2008, M. le Maire propose de solliciter le concours financier de la Région Alsace au titre de la politique de soutien des "constructions bois".

Le Conseil Municipal, après délibération,

CHARGE le Maire de solliciter le concours financier auprès la Région Alsace.

Adopté à l'unanimité.

f) Inondations

Suite aux nombreuses inondations de ces derniers jours, le Maire fera la demande en Préfecture pour obtenir un état de catastrophe naturelle. Par ailleurs, l'ensemble des ouvrages sera curé.

g) Radar pédagogique

Les vitesses enregistrées par le radar pédagogique placé dans la rue du Maréchal Joffre ont été relativement correctes par rapport à l'endroit où se trouvait le contrôle.

Contrairement à l'opinion que l'on a pu se faire près de 97 % des conducteurs respectent la limitation de vitesse.

h) SDIS

Le SDIS informe que le nombre des sapeurs pompiers pour ANDLAU est de 11 et cela sans gradés dans cet effectif.

Le Maire est très inquiet de la diminution des effectifs et lance un appel au volontariat pour ce service de proximité.

i) Intervention des Conseillers Municipaux

- Mme Dorothee MOLINA a fait lecture du bilan 2008 du Relais d'Assistants Maternels du Pays de Barr et du Bernstein.
Elle remercie également la Ville pour la distinction de citoyen d'honneur accordée à son père, M. Hubert BENDER, récemment décédé. Le Maire a rappelé l'engagement de M. BENDER au service de notre ville.
- Mlle Claudine SCHOTT demande ce que sont les tas de graviers sur le parking du cimetière.
Le Maire lui répond que le gravier a été entreposé en attente d'une météo favorable à la réfection de l'enrobé de la rue de la Commanderie.
- M. François MORITZ signale l'inefficacité du miroir dans la rue Clémenceau .Le Maire se charge de le faire nettoyer.
- Monique LAUFFENBURGER demande si les réseaux téléphoniques et audiovisuels n'ont pas été touchés par la foudre ? Le Maire répond que les services d'Orange sont en train de résoudre le problème.
Mme LAUFFENBURGER rappelle également le passage à ANDLAU, le 29 juin dernier, de la Commission Départementale de fleurissement qui a souligné que dans l'ensemble les placettes communales sont assez bien.
- M. Etienne JUND signale que la Commune continue à développer les accès Internet. Il présente également la nouvelle directrice de l'Ecole maternelle, Mme Séverine LOBSTEIN, et souligne la bonne ambiance au sein de l'association Ours et Cie qui lors d'une soirée récréative a honoré ses bénévoles.
Il informe également de la tenue d'un centre socio-éducatif organisé par les Filopat's, qui se déroulera dans la première quinzaine du mois d'août 2009.
- Le Maire informe les associations utilisatrices du Hall des Sports, que suite à plusieurs états des lieux non concluants après leurs manifestations (notamment les toilettes), il sera envisagé de facturer systématiquement le nettoyage complet du Hall par une entreprise extérieure, et ce aux dépens du dernier utilisateur.
- M. Thierry FRANTZ signale qu'actuellement dans le hall de la mairie sont exposées et ce jusqu'au 30 août, les œuvres patchwork de Mme Nadia STUMPF, habitante d'ANDLAU.
Il invite également les Andlaviens à soutenir les prochaines manifestations locales :
 - le Duathlon du Val d'Eléon, le samedi 15 août, par les associations réunions,
 - la Marche populaire, le 30 août, par le Tennis Club